

SAINT-MONTAN,
Le 9 mars 2009

RELATIONS ENTRE LA CRÈCHE ASSOCIATIVE PARENTALE ET LA MAIRIE

Pour répondre à des questions qui émanent de la population après avoir lu l'info sur la Crèche Parentale Associative mise sur le site le 22 février 2009, je confirme que cette Association est bien subventionnée dans le chapitre budgétaire communal au compte 67574 intitulé : "Subventions aux Associations". Je confirme également que cette Association, compte tenu de la spécificité qui s'exerce sur la "petite enfance", est un pilier de la politique familiale volontaire qui est conduite par cette municipalité.

Aux nombreuses personnes qui s'inquiètent du fait que cette belle Association consomme près de 55% du budget des Associations, je réponds que la Municipalité assume ses choix sans pour autant négliger de répondre à solutionner les autres problèmes urgents et indispensables qui se posent sur la Commune.

Comme l'a très bien souligné, dans ses articles parus dans la tribune, le correspondant local Monsieur SOUFFLARD René : " la commune, depuis 1996, administrativement pour la constitution du projet et concrètement depuis janvier 2009 est en train de résoudre un énorme problème sanitaire sur la Cité du Barrage et les Tuilières et doit impérativement tenir une autre promesse électorale par le remplacement de la station d'épuration du village au quartier Bauvache qui est également très attendue par les habitants concernés".

La crèche Associative Parentale, dans le cadre obligatoire de la loi qui l'impose, va signer une convention avec les partenaires financiers dont la commune, dans un premier temps, qui va voir naître un comité de pilotage qui réfléchira à trouver des solutions de gestion pour essayer de pérenniser une structure qui ne peut puiser sans limite dans un budget communal qui ne le supporterait pas. Il sera impératif de trouver des économies et partenaires financiers supplémentaires pour consolider une aide municipale déjà très importante qui atteint ses limites.

La réunion, sollicitée par les dirigeantes de la Crèche Parentale Associative, le 23 février 2009 dans la salle municipale de la Cité du Barrage (en présence de nombreux parents) aboutira concrètement, dans un esprit positif, vers des solutions qui tiennent compte des obligations des uns et des autres pour maintenir au profit des familles utilisatrices une structure qui contribue à la vie économique et sociale des entreprises et des familles dans une cité qui se veut solidaire par ses choix municipaux.

Pour la Municipalité,
Le Maire,
Alan CARRARO